



SERVICES, ETUDES ET TRAVAUX
GESTION INTEGREE DES RESEAUX

Ville de Verviers

Modification du régime d'assainissement d'une partie de la rue Gérardheid

Etude technique, environnementale et financière



N° dossier. 77.0.01.006

1 Présentation de la zone concernée

Cette demande de modification de régime d'assainissement concerne une partie de la rue Gérardheid à réorienter vers le régime d'assainissement autonome. Cette voirie très étroite est située à Ensival, en pied de colline, et surplombe la ligne de chemin de fer qui passe le long de la Vesdre.

Carte n°1 : extrait de PASH



La majeure partie des habitations situées au sud de la voirie sont reprises en régime d'assainissement autonome, celles situées au nord sont en régime d'assainissement collectif.

2 Analyse de l'existant

Le début de la rue, à proximité du carrefour avec la rue du Trou Brasy est équipé d'un réseau d'égouttage unitaire qui alimente la station d'épuration de Wegnez. La partie ouest de la rue n'est pas équipée, toutes les habitations situées du côté nord de la voirie évacuent leurs eaux sur leurs parcelles et donc en direction opposée à la voirie.

3 Etude technique, environnementale et financière

La pose d'un égout nécessiterait la réalisation de travaux dans une voirie très étroite et difficile d'accès, ainsi que la réalisation d'une station de pompage car la topographie ne permet pas une connexion gravitaire vers le début de la rue. Le raccordement sur le collecteur situé en contre-bas est difficilement envisageable vu la présence de la ligne de chemin de fer et de la Vesdre.

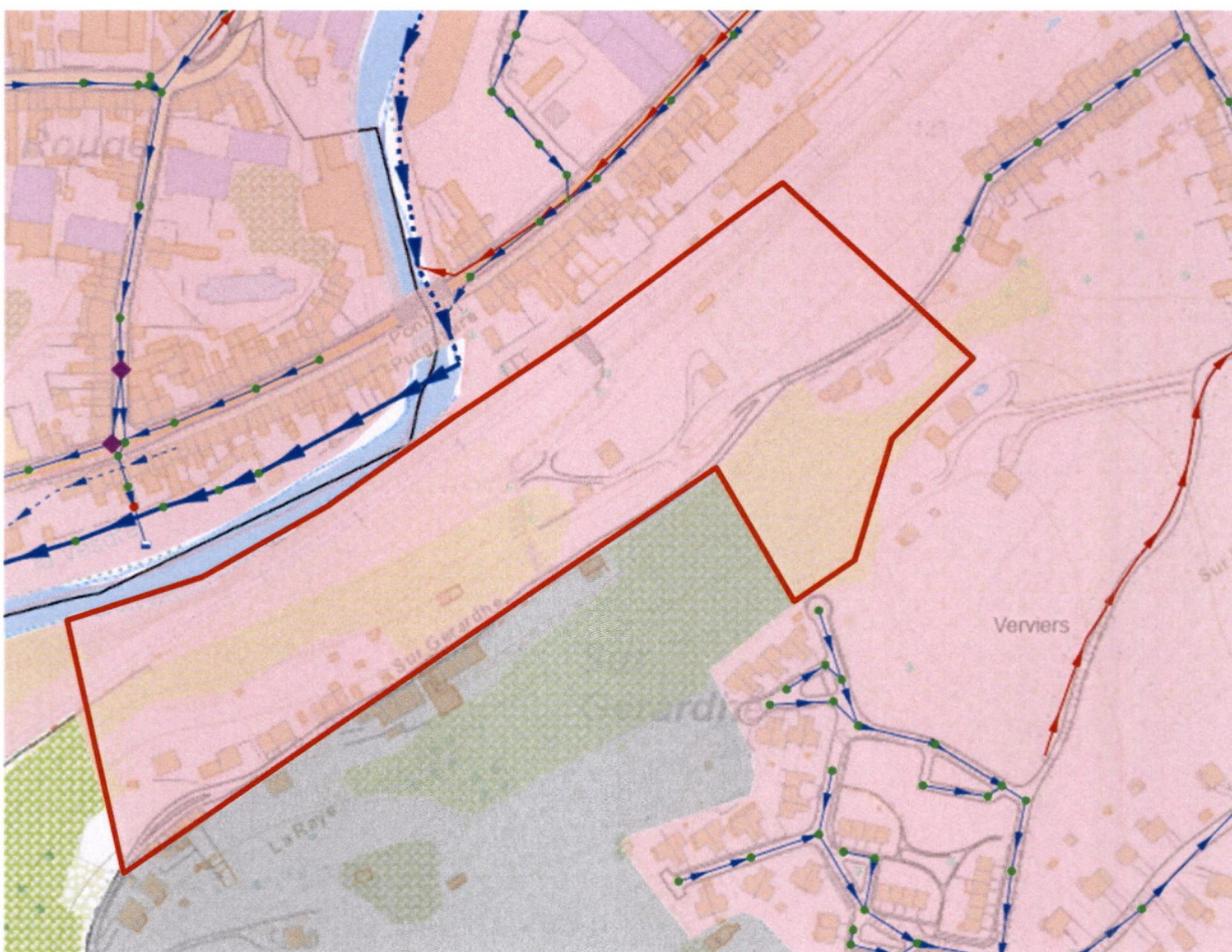
Ces travaux nous paraissent donc techniquement compliqués et financièrement disproportionnés pour la quinzaine de maisons concernées.

D'un point de vue environnemental, le passage en régime d'assainissement autonome permettra d'imposer l'installation d'un système d'épuration individuelle pour toute nouvelle construction.

4 Conclusions

Nous proposons de réorienter cette portion de la rue Gérardheid vers le régime d'assainissement autonome.

Carte n°2 : délimitation de la zone à réorienter vers le régime d'assainissement autonome



Saint-Nicolas, le 16 janvier 2024.

Etabli par Jérôme Brixko,
Gestionnaire

Pour l'AIDE,

B. Leporcq
Directeur